

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers : 37

En exercice

Date de convocation du Conseil communautaire :

Le 02/07/2019

Présents

: 27

8

Pouvoirs Votants 35

Le 8 Juillet 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés: Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Claude TRASSARD), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Brigitte COULON (Pouvoir Bernard GRISON), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Richard SIMMINI), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Pierre PERNET (Pouvoir Christine FORNES), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient: Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF -Convention de servitude de tréfond d'une conduite d'eaux usées-Parcelle A214 - Sainte Euphémie

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente le projet de transfert des eaux usées de la commune de Misérieux sur la future station d'épuration de Saint Didier de Formans. Les travaux, programmés en 2020, seront réalisés en partie en terrain privé, sur la parcelle suivante :

A n°214, propriété de Madame JUFFET Benoite.

M. Bernard REY explique la nécessité de constituer une servitude de tréfond avec le propriétaire afin de fixer les modalités d'exploitation et d'entretien de ladite canalisation d'eaux usées sur les parcelles précédemment citée (projet de convention en cours de rédaction).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER la constitution d'une convention de servitude de tréfonds pour le passage d'une conduite d'eaux usées publique sur les parcelles A n°214 située sur la commune de Sainte Euphémie ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à procéder à la signature de la convention et de cette servitude, à procéder aux dépenses, et à signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables concernant ce projet d'assainissement;
- ✓ DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'assainissement collectif.

1 2 JUIL. 2019 Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190708-2019C85-AS

Affichage le : 1 2 JUIL, 2019 A Trévoux, le 08/07/2019

